

Tableau d'Honneur

Recrutement en Décembre.

"664 inscriptions."

Geo. Racine	65
Eug. Sauvé	55
M. A. Ménard	50
J. C. Sirois	43
F. X. Julien	41
J. B. Friset	32
J. M. Lemieux	25
L. J. Bourdon	21
Nestor Wallot	14
Jos. Hudon	10
G. J. Tessier	7
J. O. Leroux, Coteau Landing	20
Albert Boulet, Québec	13
J. H. Bélanger, Hull n° 2	14
P. E. Lortie, Ste-Agathe des Monts	14
Jos. Lemire, St-Henri, Montréal	11
E. Cécile, Tecumseh	11
F. X. Hamelin, Buckingham	10
E. J. Labelle, Ottawa	8
A. A. Gélinas, St-Barnabé	8
Chas Mailly, Québec n° 193	7
J. B. Levaque, St-Eugène	7
H. Gauthier, Rockland	7
Jos. Z. Dumais, Thetford Mines	6
Jos. Caron, Tilbury, Ont.	6
J. A. Bigonnesse, Montréal	5
Jos. Guay, Shawinigan Falls	5
J. C. Legris, Montréal	5
Louis Dubé, Rivière du Loup	5
C. Ménard, Hawkesbury	4
E. T. Chauvin, Tilbury, Ont.	4
Thos Thanase, Lafontaine	4
F. Fournier, Trois-Rivières	4
Eug. Chartier, St-Hyacinthe	3
E. Kirouack, St-Rédempteur	3
J. E. Maillé, Ste-Thérèse	3
Ch. Degagné, Keewatin	3
Art. Dubreuil, Ste-Anne	3
J. A. L. Girard, St-Joseph de Beauce	3
D. Gourd, Windsor	3
Sam. Knapp, McGregor	3
D. Lacombe, Glen Robertson	3
O. J. Rochon, Lac au Saumon	3
Jos. Thauvette, Les Cèdres	3
J. A. Trahan, Blind River	3
Jos. Bazinet, Cobalt	2
Gust. Blouin, Ste-Croix	2
Wilfrid Bélanger, Chute à Blondeau	2
M. Bourgeois, Montebello	2
J. Dyotte, Montréal	2
Z. Frénette, Portneuf	2
H. Laviolette, Alfred	2
Alb. Paradis, St-Sébastien	2
J. O. Pagé, Joliette	2
C. O. Poirier, Pointe Gatineau	2
H. W. Richer, St-Isidore	2
A. J. Fortier, Pembroke	2
E. Guimond, Soo, Ont.	2
J. W. Gagnon, Jouquières	2
A. Gratton, Montréal	2
F. Gervais, Contrecoeur	2
R. Mercier, Windsor Mills	2
Chs Prévost, Courcelles	2
F. Prévost, Plantagenet	2
O. Riberdy, Walkerville	2
E. Villeneuve, Calumet	2
H. Auger, Hintonburg	1
Geffray Beaudet, Ste-Sophie	1
J. A. Bourbonnais, Pont Chateau	1
Jno. Blanchet, North Bay	1
J. A. Beauchesne, St-Pierre les Becq	1
J. E. Boileau, Annonciation	1
L. P. Beaudoin, St-Anne de Bell	1
J. A. Cadoret, Disraëli	1
N. Demers, St-Gilles	1
N. Deschamps, St-Rédempteur	1
W. D. Dupuis, Embrun	1
J. A. Fréchette, Ste-Anne de Prescott	1
J. A. Gravel, St-Narcisse	1
A. Gauthier, Chelmsford	1
Jos. Groulx, St-Jovite	1
Geo. Garant, Courcelles	1
Alex. Grenon, Haileybury	1
Oscar Godard, Rapide de l'Original	1
J. F. A. Gatién, Viauville	1
Ovide Gagnon, Bassin Chicoutimi	1
Theo. Leclerc, Roberval	1
J. E. Landriault, Ripon	1
L. Larivière, Hawkesbury	1
J. H. Lavallée, Valois	1
L. Legault, Annonciation	1
Dr D. Larue, St-Germain	1
E. J. Labrosse, Vankleek Hill	1
J. E. L'Heureux, Lac Tortue	1
N. Lefavre, Lefavre	1

Geo. Michaud, Riv. du Loup	1
J. D. R. Morissette, Ste-Flavie	1
Luc Morin, Ste-Anne 93	1
J. A. Morinville, Labelle	1
J. A. N. Mercier, Ottawa	1
S. Ouellette, Riv. du Loup	1
Ag. Ouellet, Lévis	1
A. B. Pilote, St-Rédempteur	1
Osias Pagé, Montréal	1
P. J. Rhéaume, Anterstburg	1
Ph. Rochette, St-Augustin	1
J. A. Riberby, La Tuque	1
Edm. Sabourin, St-Rédempteur	1
E. H. Sabourin, Rapide de l'Original	1
J. Tremblay, Stoney Point	1
L. O. Thériault, Bonfield	1
Total	664

CONDOLEANCE.

Batiscan, 19 décembre.

C'est avec peine que les membres du bureau de perception de Batiscan, ont appris la mort de Germaine, enfant bien-aimée de leur confrère Amédée Nobert, survenue le 20 novembre dernier.

Ils prient la famille de la regrettée défunte, d'accepter leurs plus sincères sympathies en cette douloureuse circonstance.

E. FERRON, Sec.



Le Docteur J. U. ARCHAMBAULT, Maire de Hull.

AVIS

Nous prions nos conseils et bureaux d'être toujours fidèles à remplir les formules que leur expédie le bureau de direction du Conseil de district dont ils relèvent.

Tant pour la collection de la taxe *per capita* que pour les fins de représentation, les bureaux de direction des Conseils de district ont besoin de se tenir en communication constante avec les conseils et bureaux de leur territoire. Ces conseils et bureaux doivent leur fournir les renseignements qu'ils demandent.

AVIS

aux Percepteurs et Receveurs

Les receveurs et percepteurs sont priés de ne pas oublier qu'il y a pour eux une obligation stricte de donner à l'Exécutif et aux Conseils de District les renseignements qu'on leur demande. Pour la bonne administration de la Société, il faut que l'Exécutif et que les Conseils de District connaissent l'état des divers conseils et bureaux de la société.

Lorsque des blancs de rapport sont envoyés aux succursales, ces blancs doivent être remplis immédiatement et retournés à qui de droit.

Taxe "per capita"

Cette taxe, instituée par la Convention fédérale, est destinée au maintien des conseils de district. Elle est strictement payable aux trésoriers des dits conseils, dont voici les noms et adresses :

DISTRICT DE QUÉBEC : Dr P. H. Bédard, 236 rue St-Jean, Québec.

DISTRICT DE MONTRÉAL : Dr J. A. Duhamel, 1078 rue St-Denis, Montréal.

DISTRICT D'OTTAWA : Rév. M. Hudon, Rockland, Co. Russell, Ontario.

Cette taxe doit être remise par les conseils et bureaux en février et aout, chaque année.

LE CENTIN COLLEGIAL

Cette œuvre est née sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada. Il s'agit de faire verser à chacun des membres de la Société un centin par mois dans le but de constituer un fonds spécial, à même lequel on puisera les ressources nécessaires pour assurer une solide instruction à des orphelins de sociétés défunts.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont libres de participer ou de ne pas participer à l'œuvre du Centin Collégial. A eux cependant de se souvenir qu'un sacrifice infiniment petit assurera la vitalité à une œuvre infiniment grande ! Et ils ne refuseront pas leur obole au Centin Collégial.

Avis aux Agents

Avis est par le présent donné à tous les agents de l'Union St-Joseph du Canada, qu'ils doivent, conformément au Code (art. 123), soumettre les demandes d'admission aux Conseils locaux avant de les transmettre à l'Exécutif. Pour être prises en considération, il faudra que ces demandes soient revêtues des signatures du président et du secrétaire du conseil local de la localité où réside un aspirant. Si l'aspirant demeure dans un endroit où la Société n'a encore qu'un bureau de perception, la demande d'admission devra porter à son endos la recommandation du percepteur, outre les autres recommandations.